

DA.032

COMITE CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

Procès-verbal de la sixième assemblée
Minutes of the sixth meeting

STATUT - STATUS
APPROUVE - APPROVED

Québec, le 28 novembre 1980
Quebec, November 28, 1980

Location	Fisheries and Oceans Quebec
Date	November 28, 1980
	09:30 to 12:00
	13:00 to 17:00
Were present	Mr. Jean Piette, chairman, Environment Quebec (items 7, 9 and 10) Mr. Normand Lafrenière, vice-president, Environment Canada Mr. Jacques Giguère, Environment Quebec Mr. Jobie Katchaka, Kativik Regional Government Mr. Jean-Claude Dubé, Fisheries and Oceans, Canada Mr. Michael Barrett, Kativik Regional Government Mr. Olav Loken, Indian and Northern Affairs
Absent	Mr. Willie Makiuk, Kativik Regional Government
Secretary (interim)	Mr. Marc Voinson, Kativik Regional Government
Observers	Mr. David Ookpik, Kativik Regional Government Mr. Claude St-Charles, chairman, Federal Review Committee north of 55th parallel, Environment Canada (item 8)

1. Approval of agenda
1.1 The agenda is approved unanimously as proposed.
2. Report on the meeting of September 16, 17 and 18, 1980
2.1 Page 3, section 3.4, re-express the paragraph as follows : "The Federal Screening Committee's decision to submit the project of repair work of the Salluit landing strip to an impact assessment process is also questioned. The representatives of the Kativik Regional Government on this committee assure us that they don't mean to withdraw the project from impact assessment process. As the project does not appear to be of a major importance, it is meant to be a realistic approach and adaptable to the circumstances."
2.2 Page 3, section 3.5, change "introduced by the James Bay Energy Corporation. It was criticized and recommendations..." for "introduced by Resources and Energy Quebec. It was analysed in depth and recommendations..."
2.3 Page 5, section 6.1 a), second paragraph, write off the sentence : "The committee will try later on to determine the impacts on the environment that could follow."
2.4 Page 6, section 8.2, write off in the French version : "conduite souterraine" and substitute "ponceaux".
2.5 Page 6, section 8.2, second paragraph, add at the end of the paragraph : "Moreover, Makivik is working on it."

...

2...

2.6 The minutes of the fifth meeting are approved unanimously as amended.

3. Filing of documents

3.1 Various documents have been filed with the Kativik Environmental Advisory Committee by the secretary, by Mr. Claude St-Charles and by Mr. Jean Piette. These documents were distributed to all the members of the committee.

4. Report on the activities of the other environmental committees provided for in the Agreement

4.1 Each member of the committee receives from the secretary a report of the activities of the other environmental committees provided for in the Agreement. The secretary introduces and comments this document.

4.2 Mr. Lafrenière requests that the secretary transmits to each member of the Kativik Environmental Advisory Committee a copy of the minutes of the Kativik Environment Quality Commission. Moreover, Mr. Lafrenière finds interesting that the committee could receive copies of the annual report on the activities of the James Bay Environmental Advisory Committee.

4.3 Mr. Olav Loken asks Mr. Giguère to present a detailed report on the activities of the assessment committee. Mr. Giguère should produce a report for the next meeting of the Advisory Committee.

5. Case study

5.1 Fuel spills in Northern Quebec

Mr. Barrett introduces the item and what has been already done relating to this question. The communities having been made aware of this problem, we must now wait for reaction on their part as to the problems this could bring. Therefore this matter shall be reconsidered if needed.

5.2 Muskeg left behind

This item was postponed to a later meeting.

5.3 Impact studies on commercial fishing in the Ungava Bay

5.3.1 Mr. Barrett introduces this item. the Imaqpik company was granted a permit for shrimp fishing in the area of the Ungava Bay. To have this permit, Imaqpik is supposed to make studies on the productivity of the resources of the area. Later on, many other permits have been issued to other companies by the Minister of Fisheries and Oceans. Mr. Barrett raise two questions : is there an impact study process of commercial shrimp fishing on the marine fauna ? Who is in charge of this ?

...

3...

5.3.2 Mr. Dubé brings additional information on this matter in precising that the permit issued to Imaqpik is an experimental fishing permit. When out fishing, Imaqpik discovered three large shrimp banks. This discovery brought another boat fishing in this area. And finally about six other experimental fishing permits were issued to various companies. Each permit was given a quota of fifty tons of shrimp.

5.3.3 Following various questions, Mr. Dubé gives additional information on :

- the lack of knowledge on the marine resources of the area;
-
- there seems to be no procedures to analyze the impact of commercial fishing on the marine resources;
- the department of Fisheries and Oceans' goal is to insure that the marine resources that are exploited will last while helping economic activities related to fishing;
- the department of Fisheries and Oceans does not think that the experimental fishing permits will affect seriously the resources reserves.

5.3.4 Following these informations two important questions are raised :

- the territory concerned by these activities is located outside the territory covered by James Bay and Northern Quebec Agreement. Can the Advisory Committee intervene in this matter ?
- what sort of intervention the Advisory Committee could take ?

5.3.5 Fishing activities whether experimental or commercial would have sooner or later repercussions on the marine fauna. This could affect the native population living on the coast who depend on these resources. Therefore, the Advisory Committee would be justified to study this problem.

5.3.6 Thus, it would appear that :

- Imaqpik, as proponent, could be submitted to an impact assessment procedure;
- the federal environmental and social impact assessment and the review procedures could apply on this type of project;
- this matter could be considered as a grey area.

...

4...

- 5.3.7 Considering all these possibilities, most of the members of the Advisory Committee feel the need to have more information on this matter. There was then a good discussion as to how the committee could obtain more information; finally the following resolution was adopted :

Resolution 80-10

WHEREAS under chapter 23 of the James Bay and Northern Quebec Agreement the Kativik Environmental Advisory Committee is mandated to oversee the environmental and social protection regime;

WHEREAS some Inuit in Northern Quebec have expressed concern that shrimp fisheries in Ungava Bay may affect their hunting and fishing activities;

IT IS RESOLVED that the Minister of Fisheries and Oceans be requested to provide the Kativik Environmental Advisory Committee with information on what research and monitoring studies have been implemented to assess the impact the current fisheries may have on the marine ecosystems in the area.

Proposed by : Jacques Giguère
Seconded by : Jobie Katchaka
Adopted : unanimously

This resolution should be transmitted by the chairman of the committee to the Minister R. Leblanc of Fisheries and Oceans.

6. Programs of basic data from Environment Canada

- 6.1 Mr. Lafrenière gives a general explanation on the procedure in which Environment Canada is involved to identify the needs in basic data on the North.
- 6.1.1 The Environment department has been interested for already two years in the collecting of basic data on the north. The department requested other departments acting in northern areas what would be the interesting basic data to collect.
- 6.1.2 Considering the great lack of information on the north in the different fields of knowledge, the various departments should identify needs in basic data.

...

- 6.2 It seems then important that the committee be informed of the progress of this project of program. The secretary of the committee should write a letter to Mr. Benoit Taillon to ask him for more information.
7. Decentralization of the activities of Environment Quebec north of the 55th parallel
- 7.1 Mr. Barrett introduces the item. He describes the various representations made by the Kativik Regional Government to Environment Quebec concerning this question. He stresses the lack of information and consultation between Environment Quebec and the Kativik Regional Government.
- 7.2 Mr. Giguère then presents the decentralization under way in its general context.
- 7.3 Considering this, the committee feels it is important to be consulted by Environment Quebec on this operation and adopts the following resolution :

Resolution 80-11

WHEREAS according to section 23.5.24 of the James Bay and Northern Quebec Agreement, the Kativik Environmental Advisory Committee shall be the official forum for Quebec concerning environmental policy north of the 55th parallel;

WHEREAS a new Environmental Quebec office has been established in Radisson to deliver Environment Quebec services for the whole territory;

WHEREAS the Kativik Environmental Advisory Committee has not been provided with any documentation concerning this policy;

WHEREAS this action may affect respective delivery of services by Quebec and Kativik Regional Government;

IT IS RESOLVED that we would be very pleased if the Minister of Environment Quebec provide the Kativik Environmental Advisory Committee with documentation regarding roles, responsibilities and activities of that regional office as planned for the future years.

Proposed by : Jobie Katchaka
Seconded by : Olav Loken
Adopted : unanimously

6...

8. Information on the federal impact assessment and review procedure

8.1 Mr. Claude St-Charles makes a presentation of the procedure in general and of the main intervening parties involved in it. Each member of the committee is given more detailed information on the federal procedure.

8.2 These intervening parties are :

- the federal administrator
- the review panel
- the screening committee

With the help of a chart of the procedure, he explains that the particular role of each intervening party and the normal development of the various stages of procedure.

8.3 Mr. St-Charles precises the different types of projects that could be submitted to the federal assessment and review procedure. These are :

- a) the projects whose proponent is the federal government;
- b) the projects carried out by private proponents with federal funds, these projects being under federal jurisdiction;
- c) projects or activities under the jurisdiction of federal laws;
- d) projects that could affect aspects of the environment which are under federal jurisdiction;
- e) projects located outside the territory but affecting the territory or the population of the territory.

8.4 Various questions were addressed to Mr. St-Charles by the members of the committee and at the end, the committee warmly thanked Mr. St-Charles for his clear presentation.

9. Information on the nature and the content of provincial laws and regulations concerning the environment

9.1 Mr. Jean Piette files an information document on provincial laws concerning the environment and introduces it. Although this document is not up to date, it gives a good picture of the main laws concerning the environment. Many laws presented as projects would have been adopted since the application of this document.

10. Applicability of the environmental quality act on work camps

10.1 Mr. Piette presents us an old regulation, still in force, which deals with the sanitary conditions in the camps.

...

7...

- 10.2 Moreover, Mr. Piette mentions briefly Bill 17 on health and security at work. Under this bill adopted in 1979, regulations will probably be adopted concerning sanitary conditions inside camps.
11. Presentation of the preliminary information document on chapter 23 of the Agreement
- 11.1 A preliminary information document on chapter 23 of the Agreement is given to each member of the committee and the secretary introduces it. The secretary stresses that each member of the committee should make written comments on this document; using the different comments, the secretary will draft another version of this information document.
- 11.2 It is decided that each member of the committee sends, as quickly as possible, his comments to the secretary. This way, the secretary could produce a second document for the next meeting.
12. Project of federal policy concerning the consultation of the public and access to information
- 12.1 Each member of the committee receives information on this project of the Environment Department on public consultation and information availability. Mr. Lafrenière informs us in details about the procedure as such. Following these information, the Advisory Committee doesn't feel it necessary to step in this consultation procedure concerning the project of federal policy.
13. Others
- 13.1 Black waters
- This item is differed to a later meeting.
14. Next meeting, date and location
- Tuesday, Wednesday and Thursday, February 4, 5 and 6, 1980 in Kuujjuaq.

Marc Voinson

MARC VOINSON
Secretary (interim)

MV/lp

Lieu Pêches et Océans
Québec

Date Le 28 novembre 1980
09:30 à 12:00
13:00 à 17:00

Membres présents M. Jean Piette, président, Environnement Québec
(points 7, 9 et 10)
M. Normand Lafrenière, vice-président, Environnement Canada
M. Jacques Giguère, Environnement Québec
M. Jobie Katchaka, Administration régionale Kativik
M. Jean-Claude Dubé, Pêches et Océans, Canada
M. Michael Barrett, Administration régionale Kativik
M. Olav Loken, Affaires Indiennes et du Nord

absents M. Willie Makiuk, Administration régionale Kativik

Secrétaire (intérim) M. Marc Voinson, Administration régionale Kativik

Observateurs M. David Ookpik, Administration régionale Kativik
M. Claude St-Charles, président, Comité fédéral d'examen au nord du 55ème parallèle, Environnement Canada (point 8)

-
1. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.1 Tel que proposé, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
 2. Compte-rendu de la réunion du 16, 17 et 18 septembre 1980
 - 2.1 Page 3, article 3.4, reformuler le paragraphe comme suit : "La décision du Comité fédéral de sélection de soumettre le projet des travaux de réfection de la piste de Salluit au processus d'évaluation d'impact est aussi questionnée. Les représentants de l'Administration régionale Kativik sur ce comité assurent qu'il ne s'agit pas de soustraire ce projet au processus d'évaluation d'impact. Comme le projet n'apparaît pas d'une importance majeure, il s'agit d'exiger un processus d'évaluation d'impact réaliste et approprié aux circonstances."
 - 2.2 Page 3, article 3.5, changer "présenté par la Société d'énergie de la Baie James. Il a été critiqué et des recommandations..." par "présenté par Energie et Ressources Québec. Il a été analysé en profondeur et des recommandations...".

...

2...

- 2.3 Page 5, article 6.1 a), deuxième alinéa, biffer la phrase : "Le comité tentera par la suite de déterminer les impacts sur l'environnement qui pourraient en découler."
- 2.4 Page 6, article 8.2, biffer "des conduits souterrains" et mettre "des ponceaux".
- 2.5 Page 6, article 8.2, deuxième alinéa, ajouter à la fin de l'alinéa : "De plus, Makivik est en train d'analyser cette question."
- 2.6 Le procès-verbal de la cinquième assemblée est adopté à l'unanimité tel que modifié.

3. Dépôt de documents

- 3.1 Différents documents ont été déposés au Comité Consultatif en environnement par le secrétaire, par M. Claude St-Charles et par M. Jean Piette. Ces documents ont été distribués à tous les membres du comité.

4. Rapport sur les activités des autres comités en environnement prévus à la Convention

- 4.1 Le secrétaire distribue à chaque membre du comité un rapport des activités des autres comités en environnement prévus à la Convention. Il présente et commente ce document.
- 4.2 M. Lafrenière demande que le secrétaire fasse parvenir à chaque membre du Comité Consultatif de l'environnement Kativik une copie des procès-verbaux de la Commission de la Qualité de l'environnement Kativik. De plus, M. Lafrenière juge intéressant que le comité puisse avoir des copies du rapport annuel des activités du Comité Consultatif de l'environnement de la Baie James.
- 4.3 M. Olav Loken demande à M. Giguère qu'il présente un rapport détaillé des activités du Comité d'évaluation. M. Giguère devrait produire un rapport pour la prochaine réunion du Comité Consultatif.

5. Etude de cas

5.1 Epandage d'essence dans le Québec nordique

M. Barrett présente le point et les démarches qui ont déjà été engagées par rapport à cette question. Les communautés ayant été sensibilisées à ce problème, il s'agit maintenant d'attendre des réactions de leur part quant aux problèmes qui pourraient se poser. Ce dossier sera donc reconsidéré s'il y a lieu.

5.2 Abandon d'un muskeg

Ce point fut reporté à une réunion ultérieure.

...

5.3 Etudes d'impact des pêcheries commerciales dans la baie d'Ungava

5.3.1 M. Barrett présente le point. La compagnie Imaqpik a obtenu un permis pour la pêche à la crevette dans la région de la baie d'Ungava. Pour avoir ce permis, Imaqpik est sensé faire des études sur la productivité des ressources de la région. Ultérieurement, plusieurs autres permis ont été émis à d'autres entreprises par le Ministre des Pêches et Océans. M. Barrett souleva deux questions : y a-t-il un processus d'étude d'impact des pêcheries commerciales de crevettes sur la faune marine ? Qui s'occupe de cette question ?

5.3.2 M. Dubé apporte un supplément d'information sur cette question. Il précise que le permis émis à Imaqpik est un permis de pêche expérimentale. Lors de ses activités de pêche, Imaqpik découvrit trois importants bancs de crevettes. Cette découverte entraîna un autre bateau à faire de la pêche dans cette région. Puis finalement, environ six autres permis de pêche expérimentaux furent émis à différentes compagnies. Chaque permis fixait un quota de cinquante tonnes de crevettes.

5.3.3 M. Dubé, à la suite de différentes questions, apporte de plus amples informations sur :

- l'insuffisance de connaissances sur les ressources marines de la région;
- il ne semble pas y avoir de procédures d'analyse d'impact des pêcheries commerciales sur les ressources marines;
- le ministère des Pêches et Océans a pour but d'assurer la pérennité des réserves des ressources marines exploitées tout en favorisant le dynamisme des activités économiques reliées à la pêche;
- le ministère des Pêches et Océans ne considère pas que des permis de pêche expérimentaux puissent affecter de façon significative les réserves des ressources.

5.3.4 A la suite de ces précisions deux questions importantes surgissent :

- le territoire touché par ces activités est situé hors du territoire couvert par la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Le Comité Consultatif peut-il intervenir sur cette question ?
- quel type d'intervention le Comité Consultatif devrait-il effectuer ?

5.3.5 Des activités de pêche expérimentale comme commerciale auraient à plus ou moins long terme des répercussions sur la faune marine. Ceci pourrait affecter la population riveraine autochtone qui dépend de ces ressources. De par ce fait, le Comité Consultatif serait justifié de porter son attention vers ce problème.

5.3.6 Ainsi il semblerait :

- qu'Imaqpik pourrait être soumis en tant que promoteur à un processus d'évaluation d'impact;
- que le processus fédéral d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social pourrait s'appliquer à ce type de projet;
- que ce dossier pourrait être considéré comme une zone grise.

5.3.7 Devant toutes ces possibilités, la plupart des membres du Comité Consultatif sentent le besoin d'avoir de plus amples informations sur tout ce dossier. Il y eut alors une bonne discussion sur le moyen le plus adéquat pour le comité d'obtenir plus amples informations sur ce dossier. Finalement, la résolution suivante est adoptée :

Résolution 80-10

ATTENDU QUE le Comité Consultatif de l'environnement Kativik a la responsabilité de la supervision du régime de protection de l'environnement et du milieu social en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois;

ATTENDU QUE certains inuit dans le nord du Québec ont exprimé leur inquiétude à propos des répercussions que pourrait avoir la pêche à la crevette dans la baie d'Ungava sur leurs activités de chasse et de pêche;

IL EST RESOLU que l'on demande au Ministre des Pêches et Océans de faire connaître au Comité Consultatif de l'environnement Kativik la nature des recherches et des études de contrôle qui ont été faites pour évaluer les répercussions que ces pêcheries pourraient avoir sur l'écosystème marin de la région.

Proposée par : Jacques Giguère
Secondée par : Jobie Katchaka
Adoptée : à l'unanimité

Cette résolution devrait être acheminée par le président du Comité au Ministre R. Leblanc des Pêches et Océans.

6. Programmes des données de base d'Environnement Canada

5...

- 6.1 M. Lafrenière explique de façon générale le processus engagé par Environnement Canada en vue de mieux définir les besoins en données de base sur le Nord.
- 6.1.1 Il y a déjà deux ans que le Ministère de l'environnement s'est penché sur la constitution de données de base sur le nord. Le Ministère de l'environnement demanda à d'autres ministères, agissant dans les régions nordiques, quelles pourraient être les données de base qu'il serait nécessaire de compiler.
- 6.1.2 Devant les importantes lacunes de l'information sur le nord dans différents champs de connaissance, les différents ministères devraient identifier les besoins en données de base.
- 6.2 Il semble alors important que le comité puisse être bien informé de l'évolution de ce projet de programme. Pour ce faire, le secrétaire du comité devrait écrire une lettre à M. Benoit Taillon afin qu'il nous fasse parvenir de plus amples informations.
7. Décentralisation des activités d'Environnement Québec au nord du 55ème parallèle
- 7.1 M. Barrett présente le point. Il explique les différentes démarches que l'Administration régionale Kativik a effectué avec Environnement Québec par rapport à cette question. Il souligne alors le manque d'information et de consultation existant entre Environnement Québec et l'Administration régionale Kativik.
- 7.2 Par la suite, M. Giguère présente le contexte général de l'opération de décentralisation qu'effectue Environnement Québec.
- 7.3 Devant une telle situation, le comité juge important d'être consulté par Environnement Québec sur cette opération de décentralisation. Le comité adopte alors la résolution suivante :

Résolution 80-11

ATTENDU QUE le Comité Consultatif de l'environnement Kativik, aux termes de l'article 23.5.24 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, est l'intermédiaire officiel du Québec en ce qui concerne la politique environnementale au nord du 55ème parallèle;

...

ATTENDU QU' un nouveau bureau d'Environnement Québec a été établi à Radisson afin de desservir tout le territoire;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif de l'environnement Kativik n'a reçu aucune documentation concernant cette politique;

ATTENDU QUE cette implantation à Radisson peut affecter les services offerts par Québec et l'Administration régionale Kativik;

IL EST RESOLU que nous aimerais beaucoup que le Ministre québécois de l'environnement transmette au Comité Consultatif de l'environnement Kativik, les renseignements concernant les rôles, responsabilités et activités prévus pour ce bureau régional dans les années qui viennent.

Proposée par : Jobie Katchaka
Secondée par : Olav Loken
Adoptée : à l'unanimité

8. Information sur le processus fédéral d'évaluation et d'examen

8.1 M. Claude St-Charles nous fait une présentation de l'ensemble du processus et des différents intervenants majeurs qui y participent. M. St-Charles distribue à chaque membre du comité de l'information plus détaillée sur le processus fédéral.

8.2 M. St-Charles identifie alors les trois principaux acteurs dans ce processus :

- l'administrateur fédéral
- le comité d'examen
- le comité de sélection

Par un organigramme du processus, il nous explique le rôle particulier de chacun des intervenants ainsi que le déroulement des différentes étapes du processus.

8.3 M. St-Charles identifie les différents types de projets qui pourraient être soumis au processus fédéral d'évaluation et d'examen. Ce sont :

- a) les projets dont le promoteur est le gouvernement fédéral;
- b) les projets réalisés par des promoteurs privés avec des fonds fédéraux, ces projets devant relever de la juridiction fédérale;
- c) projets ou activités sous la juridiction de lois fédérales;
- d) projets pouvant affecter des éléments de l'environnement qui sont sous juridiction fédérale;
- e) projets situés en dehors du territoire mais ayant des impacts sur le territoire ou la population du territoire.

7...

- 8.4 Les membres du comité ont posé diverses questions à M. St-Charles. A la fin de cet exposé, le comité remercia grandement M. St-Charles pour son brillant exposé.
9. Information sur la nature et le contenu des lois et règlementations provinciales à caractère environnemental
- 9.1 M. Jean Piette dépose un document d'information sur les lois provinciales en matière d'environnement. Il en présente de façon générale le contenu. Bien que ce document ne soit pas à date, il représente bien les principales lois concernant l'environnement. Plusieurs lois identifiées comme projet auraient été adoptées depuis la parution du document présenté par M. Piette.
10. Applicabilité de la loi sur la qualité de l'environnement aux camps de travailleurs
- 10.1 M. Piette nous présente un ancien règlement, toujours en vigueur, qui porte sur les conditions sanitaires des campements.
- 10.2 De plus, M. Piette nous parle brièvement du projet de loi 17 sur la santé et la sécurité au travail. En vertu de ce projet de loi qui a été adopté à la fin de 1979, on adoptera vraisemblablement de nouvelles dispositions réglementaires touchant les conditions sanitaires à l'intérieur des campements.
11. Présentation du document préliminaire d'information sur le chapitre 23 de la Convention
- 11.1 Le secrétaire présente un document préliminaire d'information sur le chapitre 23 de la Convention. Ce document est distribué à tous les membres du comité. Le secrétaire souligne l'importance, pour l'évolution de ce dossier, que chaque membre du comité fasse des commentaires écrits sur ce document préliminaire. A partir des différents commentaires le secrétaire pourrait rédiger une autre version d'un document d'information.
- 11.2 Il est décidé que chaque membre du comité envoie, le plus rapidement possible, ses commentaires au secrétaire. Ainsi le secrétaire pourrait pour la prochaine assemblée, produire un deuxième document.
12. Projet de politique fédérale sur la consultation du public et l'accès à l'information
- 12.1 Le secrétaire distribue aux différents membres du comité de l'information sur ce projet du Ministère de l'Environnement sur la consultation du public et l'accès à l'information. M. Lafrenière nous donna de plus amples informations sur le processus comme tel. A la

...

8...

suite de cette information, il ne semble pas que le Comité Consultatif ait à intervenir comme tel dans le processus de consultation en cours, concernant le projet de politique fédérale.

13. Varia

13.1 Eaux noires

Ce point est rapporté à une réunion ultérieure.

14. Prochaine assemblée, date et endroit

Les mardi, mercredi et jeudi, 4, 5 et 6 février 1980 à Kuujjuaq.

Marc Voinson

MARC VOINSON
Secrétaire intérimaire

MV/lp